

# Association sportive du collège de l'Aulne

L'association sportive du collège de l'Aulne, encadrée par les professeurs d'EPS, propose à tous les élèves la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives le mercredi après-midi (13h-15h) et/ou le mardi et jeudi midi (13h-14h).

Une alternance entre des séances d'entraînements au gymnase Ar Sterenn de 13h à 15h et des rencontres (à Chateauneuf-du-Faou ou en déplacement) est proposée les mercredis. Ces déplacements sont organisés en car et le retour au collège se fait aux alentours de 16h30.

Un calendrier vous sera donné courant septembre. En fonction des contraintes, ce calendrier pourra évoluer.

Un message, via Pronote, sera envoyé au plus tard le lundi à tous les élèves licenciés pour donner l'organisation de l'AS sur la semaine

Pour s'inscrire il faut :

- une participation de 20 euros (si elle n'a pas déjà été donnée)
- fournir le document ci-joint complété et signé.



## DOCUMENT A REMPLIR ET A SIGNER

Je soussigné(e).....représentant  
légal de.....né(e) le.....  
Classe :

**Mail du représentant légal :** .....

**AUTORISATION POUR LES DEPLACEMENTS SPORTIFS** (à rayer en cas de refus)  
Autorise mon enfant à utiliser les moyens de transport mis en place lors des rencontres UNSS.

**AUTORISATION DROIT A L'IMAGE** (à rayer en cas de refus)  
Autorise l'UNSS à utiliser les différentes prises de vue, de mon enfant, effectuées lors des compétitions.  
Cette autorisation est consentie sans contre partie financière et sans limite de date.

**REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES RGPD** (à rayer en cas de refus)

Autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques suivantes pour mon enfant : (\*Nom \*prénom \*date de naissance \*sexe \*adresse mail \* n° téléphone \* niveau de certification de jeune officiel \* en situation de handicap (sport partagé))  
Ces données sont nécessaires pour gérer l'organisation des rencontres sportives.

### ASSURANCE INCLUSE

L'Association Sportive du collège souscrit un contrat d'assurance auprès de la MAIF permettant à tout licencié de bénéficier de la garantie « Indemnisation des dommages corporels ».

Fait à .....le.....  
Signature d'un responsable